

Cette année, Pourim tombant Motsaei Chabbat, le jeûne d'Esther est devancé à jeudi 13 mars 2014

- Début 5h35 fin 19h23 (Paris)



DEMI CHEKEL

Il est de tradition de donner 3 pièces d'un demi euro à la charité afin de rappeler le demi-Chekel

Cette Mitsva est faite pendant le jour de jeûne qui précède Pourim, jeudi 13 mars 2014 avant la prière

On pourra le faire vendredi en cas d'oubli.

Nos Sages ont institué plusieurs journées de jeûne au cours de l'année juive. La plupart de ces jeûnes sont liés au siège de Jérusalem et à la destruction des deux Temples.

La veille de Pourim, nous marquons le jeûne d'Esther pour commémorer le fait que les Juifs jeûnèrent le 13 Adar, le jour prévu par leurs oppresseurs - les partisans d'Haman - pour «la solution finale», l'extermination du peuple juif, ce qu'à D.ieu ne plaise. Ils jeûnèrent et prièrent ce jour-là afin que D.ieu leur accorde une délivrance miraculeuse.

Ce jeûne a été perpétué afin de rappeler à chacun que D.ieu a écouté les supplications de Son peuple et accepte-leur Techouva, leur retour sincère à la foi de leurs ancêtres.

1. Les femmes enceintes ou qui allaitent ne sont pas astreintes à ce jeûne, ni même les malades ou les femmes qui ont accouché dans les 30 jours qui précèdent.
2. Le matin, on récite les Seli'hot après le Tahanoun (supplications) et avant le grand Avinou Malkénou.
3. Le matin et l'après-midi, on lit dans la Torah la section «vayé'hal moché».

4. L'après-midi on récite la Haftara «Dirchou Hachem». Seuls ceux qui ont jeûné sont appelés à la Torah.

5. Avant la prière de Min'ha, il est de coutume de donner trois pièces d'un demi-euro à la Tsedaka (charité) en souvenir de l'offrande des Chekalim qui avait lieu au mois d'Adar, pour l'entretien du Temple de Jérusalem.

F. L. (d'après Cheva'h Hamoadim)

{BANNER}